

COMMUNE : SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN

Membre de (1) : Les Vals du Dauphiné

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° ...1.../...1....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Slim SOUABNI	Slim SOUABNI
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Marie-Pierre CUTIVET	Marie-Pierre CUTIVET
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Brice GUILLOUD	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Lucie CHAPELLE	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Thierry FABRY.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Sandrine HUGUET	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Jacques FAVRE	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Danièle MONIN.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	David LEFEBVRE.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Christelle MORAND.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Thibault MANTELET.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Sandrine ROBERT.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Stéphane TRILLAT.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Stéphanie QUILLON.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Cyril CHIRAT.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Nadra HAFSA.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Denis FAURITE.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Véronique CANIVET.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Baptiste BEJUY.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Adeline BEAUFILS suppléante.....	
Liste conduite par Slim SOUABNI.....	Julien TREUILLOT suppléant.....	



Fait à SAINT JEAN DE SOUDAIN....., le 15 Mars 2026 (quinze mars deux mille vingt six)

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

- (1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
- (2) A Paris, des conseillers de Paris
- (3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
- (4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.